

**COMMUNE DE LA BRUYERE**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocrate Locale  
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut  
prendre la résolution si la majorité de ses  
membres en fonction n'est présente.  
Cependant, si l'assemblée a été  
convoquée deux fois sans s'être trouvée  
en nombre compétent, elle pourra, après  
une nouvelle et dernière convocation,  
délibérer quel que soit le nombre des  
membres présents, sur les objets mis  
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui  
aura lieu le jeudi 28/11/2013 à la Maison communale à  
Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Directeur général,

Le 20/11/2013.  
Le Bourgmestre,

**Y.GROIGNET**

**R.CAPPE**

**EN SEANCE PUBLIQUE :**

1. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2013: Approbation
2. Lecture du rapport annuel sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.
3. Budget communal: Exercice 2014: Approbation
4. Règlement-taxe sur la délivrance de sacs biodégradables payants: Fixation du taux pour les exercices 2014 à 2018: Modification: Décision
5. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes: Exercice 2012: Approbation
6. Patrimoine communal: Construction d'une nouvelle école: Section de Warisoulx: Emprunt sous la garantie du SGIPS: Décision
7. Patrimoine communal: Construction d'une nouvelle école: Section de Warisoulx: Financement alternatif via le CRAC: Décision
8. ASBL NOSSE MAUJONE: Convention d'occupation: Avenant: Approbation
9. Administration communale: Acquisition d'un distributeur de sacs PMC et/ou biodégradables :  
Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
10. ASBL GIAL: Adhésion à la centrale d'achat: Décision

11. Enseignement: Achat de 2 tableaux interactifs: Centrale d'achat GIAL: Décision
12. Enseignement: Acquisition de 2 ordinateurs portables: Centrale d'achat GIAL: Décision
13. ASBL Gestion Logement Andenne-Ciney: Octroi d'un subside: Exercice 2013: Décision
14. BEPN: Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013: Approbation
  - a) Procès-verbal de l'AG du 25 juin 2013
  - b) Plan stratégique 2014-2015-2016
  - c) Budget 2014
  - d) Désignation d'un nouvel Administrateur pour représenter la Province
15. BEP Environnement: Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013: Approbation
  - a) Procès-verbal de l'AG du 25 juin 2013
  - b) Plan stratégique 2014-2015-2016
  - c) Budget 2014
16. BEP Expansion Economique: Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013: Approbation
  - a) Procès-verbal de l'AG du 25 juin 2013
  - b) Plan stratégique 2014-2015-2016
  - c) Budget 2014
  - d) Désignation d'un nouvel Administrateur pour représenter le groupe " Communes "
  - e) Désignation d'un nouvel Administrateur pour représenter la Province
17. BEP Crématorium: Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013: Approbation
  - a) Procès-verbal de l'AG du 25 juin 2013
  - b) Plan stratégique 2014-2015-2016
  - c) Budget 2014
  - d) Fixation des émoluments du Président et du jeton de présence Administrateurs
18. IMAJE: Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2013: Approbation
  - a) Procès-verbal de l'AG du 9 juin 2013
  - b) Plan stratégique 2014
  - c) Budget 2014
  - d) Jetons de présence et indemnités
  - e) Indexation barémique de la participation financière des affiliés
  - f) Démissions et désignations de représentants à l'Assemblée générale
  - g) Affiliation de la commune de Dinant
19. IMIO: Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013: Approbation
  - a) Plan stratégique 2014-2016
  - b) Budget 2014
  - c) Conditions de rémunération des Administrateurs
  - d) Désignation de nouveaux Administrateurs
20. IDEFIN: Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2013: Approbation
  - a) Procès-verbal de l'AG du 26 juin 2013
  - b) Plan stratégique 2014-2015-2016
  - c) Budget 2014

21. INASEP: Assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2013: Approbation
  - a) Plan stratégique 2014-2015-2016
  - b) Budget 2014
  - c) Augmentation de capital
  - d) Rapport du Comité de rémunération et proposition de modification de l'article 37 des statuts
  - e) Nomination d'un nouvel Administrateur
  - f) Affiliation du CPAS de Florennes au Service d'études
  
22. Cartographie de l'éolien en Wallonie: Fin de l'enquête publique: Avis de la Commune
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché
  
24. Patrimoine communal: Réfection d'une voirie: Section de Warisoulx: Etablissement de la fiche d'avant projet simplifié: Contrat d'étude: Décision
  
25. ORES ASSETS: Désignation d'un membre du Conseil d'Administration: Décision

## COMMENTAIRES

1. /

2. - 3. : voir annexes

4. Le 31 octobre 2013, le Conseil a accepté de modifier le règlement-taxe sur la délivrance de sacs biodégradables payants pour porter le coût du rouleau de 10 pièces de 2,50 € à 3,00 €.

Depuis lors, le BEP a signalé qu'une convention signée en 2009 entre l'Intercommunale et la commune de La Bruyère stipulait que le prix réclamé à la population pour pareille fourniture ne pouvait être changé unilatéralement.

Il est donc proposé d'en revenir au pristin état de ce dossier.

5.

	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Recettes	59.945,58 €	59.828,19 €	63.683,07 €
Dépenses	46.552,47 €	59.828,19€	44.300,55€
Boni	13.393,11 €	0 €	19.382,52 €

6. - 7. Le 26 avril 2012, le Conseil marquait son accord pour ériger une nouvelle école à Warisoulx et confiait au Collège Communal le soin de lancer la procédure de marché public y relative.

Depuis lors, les travaux ont été attribués et sont en cours d'exécution.

Ce chantier est financé à hauteur de 939.018,00 € par le biais d'un subside de la Communauté Française, et de 626.012,00 € sur deniers communaux.

Dans ce type de dossier d'investissement immobilier conséquent, la mise à disposition des fonds de l'Autorité subsidiante se réalise via le recours au mécanisme du financement alternatif organisé par le Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC en abrégé) tandis que pour la quote-part communale, la souscription d'un emprunt classique est de mise.

Il est donc suggéré au Conseil d'approuver ledit modus operandi.

8. Certains travaux d'aménagement de la salle « Nosse Maujone » à Meux ainsi que des locaux du Syndicat d'Initiative sont programmés dans les mois prochains.

La dépense relative à ces investissements est susceptible d'être partiellement supportée par le Commissariat général au Tourisme. L'intervention financière de celui-ci est toutefois subordonnée à diverses conditions parmi lesquelles figurent l'engagement de la Commune d'une part de maintenir l'affectation touristique renseignée pendant un délai de 15 ans et d'autre part de garantir une occupation du bien rénové par le Syndicat d'Initiative pendant une durée minimale de 20 ans.

Les immeubles dont question dans ce dossier sont confiés depuis de nombreuses années à une ASBL de gestion de sorte que la manière de répondre aux exigences de l'organisme subsidiant consiste à accroître la durée restant à courir de la convention actuelle d'occupation et d'y insérer l'obligation pour ladite ASBL de gestion de maintenir le Syndicat d'Initiative dans les locaux pendant le délai requis ci-dessus.

9. Les Autorités communales souhaitent automatiser la distribution des sacs PMC et biodégradables de manière à réduire les files d'attente aux guichets et à débarrasser les agents de cette tâche peu valorisante tout en étant consommatrice en temps.

Le devis estimatif pour l'achat de ce matériel s'élève à 7.500 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

Ce marché présenté lors de la séance précédente, a été reporté à l'unanimité des membres présents vu l'indécision quant au mode de mise à disposition à savoir l'acquisition ou le leasing.

10. - 11. - 12. Le 27 juin 2013, le Conseil a souhaité doter les classes de 6<sup>e</sup> primaire de tableaux interactifs.

Compte tenu du succès rencontré par ces équipements tant au niveau des enseignants que des enfants, il est envisagé d'en introduire également dans les classes de 5<sup>e</sup> primaire.

Ici aussi, le recours à des ordinateurs portables est requis pour le fonctionnement de ces outils informatiques.

Contrairement, à l'opération de juin 2013, la présente démarche consisterait à adhérer à la centrale d'achat de l'ASBL GIAL afin de bénéficier de prix plus intéressants.

Devis estimatif de 9.500 € TVAC pour les tableaux et 1.500 € TVAC pour les PC portables.

13. Le 24 février 1997, le Conseil se prononçait en faveur de l'affiliation de la Commune à la Société Immobilière Sociale dénommée « ASBL Gestion Logement Andenne-Ciney ». Il appartient dès lors de verser la cotisation annuelle pour 2013 qui s'élève à 2.712,39 € (2.647 € en 2012).

14.- 21 /

22. Par arrêté du 21 février 2013, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Région wallonne.

Le 26 avril 2013, le Conseil a formulé diverses observations et remarques dans ce dossier au titre de premier avis.

Le 11 juillet 2013, par un nouvel arrêté, l'Exécutif régional a adopté provisoirement la carte positive de référence traduisant le cadre actualisé et modifiant la décision précitée du 21 février 2013.

Une enquête publique s'est déroulée du 16 septembre au 30 octobre 2013 et a permis l'enregistrement de 396 lettres de citoyens bruyérois dont la grande majorité est extrêmement critique à l'égard du projet wallon.

Aujourd'hui, il revient au Conseil d'exprimer à son tour son avis final sur ce dossier.

23. Dans le cadre des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la police, il s'avère indispensable de doter le local dans lequel les armes des membres du personnel sont stockées, d'une porte blindée.

Le devis estimatif atteint 8.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

24. Dans le cadre de l'affiliation de la Commune au bureau d'études de l'INASEP, il est envisagé de confier aux techniciens de celle-ci, l'établissement de la fiche d'avant-projet simplifié relative aux futurs travaux de rénovation de la rue de Cognelée.

25. Les 8 intercommunales mixtes wallonnes de distribution de gaz et d'électricité ont fusionné pour créer l'intercommunale ORES ASSETS.

Dans le cadre de la constitution du Conseil d'Administration de cette dernière, la désignation de Monsieur R. CAPPE comme Administrateur est proposée.